

# infos PLEMET LA FERRIÈRE

Bulletin municipal Janvier/Février/Mars 2024



## RETROUVEZ SUR SCÈNE

Violaine, Etienne, Geoffrey, Dorian, Franck, Elodie, Léa (vu dans «N'oubliez pas les paroles»), Titouan, Timéo, Nathan, Maëline (vu dans «The Voice Kid»), Orel (gagnante du «Plus Grand Karaoke de France»), Enzo (vu à «L'Eurovision»)...

**DIMANCHE 28 AVRIL 2024 À 18H**  
**SALLE DES FÊTES / PLEMET**

# Sommaire

## « Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 2 à 7

- Vœux de la municipalité
- Remise de Médaille à M. FERNANDEZ
- Service Sport-Jeunesse ● Carnaval
- Rassemblement cantonal de la FNACA
- Décès de Danielle RIGAUT
- Travaux ● Nos Ecoles et Collèges

## Conseil Municipal P. 8 à 13

- Séance du 21 décembre 2023
- Séance du 25 janvier 2024
- Séance du 22 février 2024

## En bref P. 13 à 17

- Listes Electorales
- Médiathèque
- Ateliers Numériques
- La Poste
- Centres des Finances Publiques des Côtes d'Armor
- Frelons Asiatiques
- Composteur
- Urbanisme

## Vie Associative P. 17 à 22

- ODCM ● Truite du Ridor
- Les Dansous du Ridor ● Vocalizon
- SWING 22 ● Foire de St Lubin
- La Ferrière Activ'
- Palet Club
- Canoë Club du Lié
- ALSH
- Toujours Belle la Vie

## Instant détente P. 23

- A vos casseroles ● Sudoku
- Calendrier des fêtes ● Dictons

## État civil - Mémento P. 24

### Permanences

- RGPD ● Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

## — Ours —

Dépôt légal : 1400 2021

Tirage : 1 250 ex.

Rédaction et publication  
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :  
Chantal Nevo

Impression : Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables  
au téléphone au **02.96.25.61.10**  
ou par mail : [accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr)

# Ça s'est passé sur Plémet et la Ferrière

## Vœux de la Municipalité



« Plémet est une commune à taille humaine où il fait bon vivre avec une dimension de proximité, une commune que nous voulons encore plus agréable et prospère ».

Les travaux de mises aux normes des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement du centre-bourg de Plémet qui ont duré près de deux ans, sont en voie de finalisation.

Deux projets marqueront l'année 2024 à Plémet (Côtes-d'Armor), la viabilisation du lotissement de La Croix-Hyava, et le lancement de la construction d'une nouvelle école maternelle publique.

## Remise Médaille de bronze à M. Ronan FERNANDEZ



Le mercredi 24 janvier à la préfecture des Côtes d'Armor, Ronan Fernandez, s'est vu remettre la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif des mains de la sous-préfète.

Témoignage de ses années d'engagement et de bénévolat auprès d'associations plémétaises, cette distinction est amplement méritée. Bravo Ronan.

## L'actualité de la commune sur votre smartphone

A ce jour, près de 1030 personnes sont connectées sur notre application. Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.

L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application).

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210



Carnaval du mercredi 6 mars 2024



Près de 120 enfants ont revêtu leur costume de carnaval afin de parader dans le bourg. Un spectacle présenté par la Compagnie Charivari a animé l'après-midi par l'histoire d'« ARI POD'FLEUR ». La distribution du goûter a clôturé cette festivité.



Dispositifs « Vacances Sportives »



Succès du dispositif des « Vacances Sportives » mis en place sur la première semaine des vacances scolaires. Rencontre de Kin Ball à la Halle des sports.

Sainte Barbe – 6 janvier 2024



Remise de la médaille échelon Grand Or au Caporal Chef Gwénaël CHAUVEL pour 30 ans de service ainsi que la médaille MSI (Médaille Sécurité Intérieur)

Les sapeurs-pompiers de Plémet ont fêté la Sainte-Barbe. Après la cérémonie religieuse et le dépôt de gerbe au monument aux morts, la revue des troupes s'est déroulée au centre de secours. « Cette journée est l'occasion de rendre hommage à notre vocation, à l'engagement de chacun au service des autres, ainsi qu'à l'héritage et à la bravoure qui sont au cœur de notre métier », a souligné le lieutenant Jean-Maurice Robin, chef de centre.

Emploi Saisonnier :

La commune recrute 2 saisonniers pour cet été - poste "Espaces Verts".  
CV et Lettre de Motivation à déposer en mairie.



Dispositif « Argent de Poche – Pâques 2024 »

Le dispositif « Argent de Poche » se déroulera du lundi 22 au jeudi 25 avril 2024.

### Rassemblement cantonal de la FNACA – mardi 19 mars

Pour la 49ème année, les membres du canton de la FNACA se sont retrouvés à Plémet afin de commémorer le 62ème anniversaire du Cessez-le-feu en Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Le rendez-vous avait été donné à 10h auprès de l'ancienne mairie où les porte-drapeaux se sont préparés pour participer à l'office religieux, célébré par l'abbé Paul LORAND, suivi de la cérémonie au monument aux morts. Afin de profiter de cette journée, un vin d'honneur puis un repas, préparé par Killian's Bar de Plumieux, se sont tenus à la salle des fêtes.



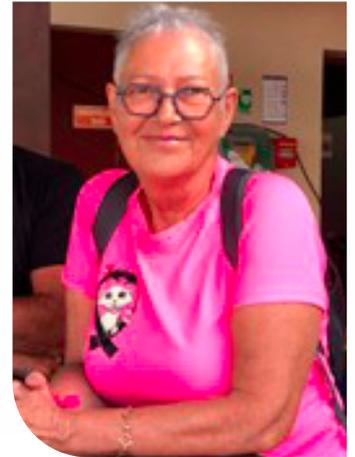
En fin d'après-midi, la cérémonie commémorative s'est également déroulée à La Ferrière.

### Décès de Danielle RIGAULT – ancienne employée communale

Le 10 février, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Danielle, ancienne employée communale depuis 1981. Pendant plus de 30 ans, elle a notamment occupé le poste de l'état-civil, du CCAS et de l'accueil de la mairie.

En 2022, elle a créé l'association « L'Espoir Plémétais » afin de sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer, ainsi que pour l'aide et le bien-être des personnes malades, action qu'elle menait dans le cadre d'Octobre Rose.

L'ensemble de l'équipe municipale exprime ses plus sincères condoléances à sa famille.



## Travaux

### Rénovation des bureaux de la mairie de La Ferrière

Rénovation des bureaux de la mairie de La Ferrière faite en régie pour un meilleur accueil de tous. Un petit coup de neuf s'imposait.



### Travaux lotissement du Courtil

Dans cette dernière phase d'aménagement du lotissement du Courtil, les travaux de voirie définitive se terminent. L'accès se fera en sens unique avec une entrée par le haut pour une sortie par le bas.



### Fibre Optique

La fibre arrive à Plémet. Les fournisseurs (orange/SFR/Free/Bouygues) vont contacter les clients pour les informer de leur éligibilité au cours de l'année.

Nous tenons à attirer votre attention sur les possibles démarchages frauduleux. N'hésitez pas à appeler la mairie afin de s'assurer que les représentants se sont bien signalés en mairie.

Pour la Ferrière, le déploiement est prévu pour la fin d'année de 2024.

Vous pouvez suivre l'évolution des travaux sur le site suivant :

<https://www.megalix.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit/mon-eligibilite-a-la-fibre-optique/suivre-lavancee-des-travaux/>

# Elagage

Elaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches

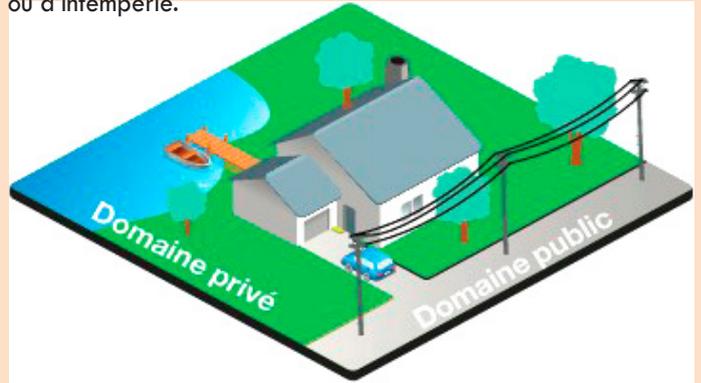
et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

## Pour rester branché, élaguez



**Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?**

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

 <p><b>Les bénéfices d'un élagage régulier</b></p> <p>Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte</p> <p>Limiter le ramassage des feuilles</p> <p>Prévenir la chute des branches</p>	 <p><b>Le conseil</b></p> <p>Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe</p>
---	--

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves... Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

## Elagage/débroussaillage :

Les services techniques ont constaté que depuis la tempête il reste de nombreuses branches sur les accotements. Nous demandons aux propriétaires de venir les enlever avant le début de la campagne de débroussaillage prévu en mai. Merci de nous aider.

Nous rappelons qu'en vertu des pouvoirs généraux de police du maire issus du code général des collectivités territoriales, et en application de l'article L 2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 :

« Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci » et « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

## Collège Notre Dame de la Clarté

### Un jeu de carte pédagogique sur l'Histoire pour les élèves de La Clarté

Au collège Notre Dame de la Clarté de Plémet, l'histoire et le jeu sont à l'honneur. Dans le cadre d'un projet pour rendre plus ludique l'apprentissage et la révision de la chronologie, Olivier POUMAREDE, professeur d'Histoire-Géographie du collège a élaboré un jeu de cartes destiné aux élèves. Le projet est né du constat que certains jeunes ont parfois des difficultés à bien situer les épisodes de l'Histoire dans la chronologie générale du temps. Un jeu de carte très simple a donc été inventé pour rendre l'approche des dates et de la frise chronologique plus ludique et accessible aux élèves. Dans le cadre d'une séance de jeu très courte (10 min) les élèves doivent collaborer par équipe afin de placer dans l'ordre une série d'événements historiques couvrant tout le programme du collège. Le jeu peut aussi se faire en autonomie, l'élève devant seul réorganiser une série d'événements vus en cours. L'expérience a montré que



les élèves, dont les manières d'apprendre et de comprendre sont souvent différentes les uns des autres, peuvent tirer avantage d'une approche ludique, graphique des événements de l'histoire. Le jeu est actuellement en phase de test avec les élèves du collège et pourra éventuellement être proposé et présenté à une échelle régionale ou nationale.

## Ecole Publique Simone VEIL

**Les parents dans la classe de petite section**

En cette première période de l'année 2024, Mme Piéderrière-Hervé a proposé aux parents qui le souhaitent de rentrer dans sa classe pour participer aux ateliers avec les élèves de sa classe. Un temps de découverte et de partage bien apprécié.

**La galette des rois en maternelle**

En janvier, tous les élèves des classes de Maternelle de l'école Simone Veil ont confectionné de magnifiques couronnes et ont préparé des galettes. A la fin du mois, ils se sont retrouvés pour les déguster et fêter ensemble les reines et les rois !

**Les petits champions de la lecture**

30 élèves de CM1-CM2 de l'école Simone Veil ont participé au concours de lecture à voix haute des Petits champions de la lecture. Ils ont travaillé sur la respiration, la confiance en soi et sur les éléments-clés de la lecture comme l'articulation, la ponctuation et les émotions. Charlotte, la bibliothécaire, a réuni un jury pour départager les lecteurs. 3 enfants représenteront l'école à la finale départementale en avril. Nous sommes tous derrière eux !

Les écoliers et les résidents de la Croix Gréau ont ensuite vécu un beau moment d'échange dans le cadre des Nuits de la lecture. Les plus jeunes ont lu un extrait de leur roman préféré aux aînés. En retour, ces derniers leur ont offert un marque-page tout spécialement créé par leurs soins.

**Du sport et de la lecture pour les élèves de La Ferrière**

En cette première période de l'année, les élèves de la classe de Mme Le Mignon ont pu bénéficier d'une sortie hebdomadaire : au programme jeux coopératifs avec Gaëlle Le Goaster et lecture à la bibliothèque. Un esprit sain dans un corps sain.

**Visite au centre de tri des déchets**

Les élèves de CM1/CM2 de la classe de Mme Le Floch ont visité le 14 mars le centre de tri des déchets de Kerval Centre Armor à Ploufragan. Ce centre traite 220 000 tonnes de déchets recyclables issus des 320 000 habitants répartis sur les 141 communes du centre des Côtes d'Armor. Les enfants ont pu revoir les règles de tri et comprendre l'importance de bien les respecter. Ils ont aussi été sensibilisés à la préservation des ressources naturelles. Par une mise en situation, chacun a endossé le rôle du consommateur devant faire des choix lors de ses courses. Cette activité leur a permis de se rendre compte que leur choix génère plus ou moins de déchets. Ils ont aussi pu construire le cycle de vie d'une bouteille plastique. En classe, ils poursuivent le travail en s'intéressant au mode de recyclage de l'aluminium, aux vortex de déchets dans les océans, aux limites du recyclage et aux nouvelles lois qui tentent de limiter la pollution. Tous gardent en mémoire que "Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas."

## Ecole Saint Joseph



### Présentation des vœux aux résidents de la maison de retraite

La classe de GS est allée rendre visite aux résidents de la maison de retraite. Les enfants leur ont apporté des cartes de vœux fabriquées par leurs mains. Un grand moment de partage entre les générations, pour le bonheur des petits et des grands.

### L'école Saint-Joseph met en scène les jeux olympiques

La salle des fêtes de Plémet était comble, vendredi 2 février, pour le spectacle des élèves de l'école Saint-Joseph.

Les élèves ont présenté différentes danses et évolutions sur le thème des Jeux olympiques.



### Les CP CE en classe nature au sein du parc de Branféré

Les 51 élèves de CP CE1 CE2 élèves sont partis du 7 au 9 février à l'école de la nature dans le parc de Branféré. Ils ont pu aller à la rencontre des animaux, et voir leurs différentes adaptations dans leur milieu. Ils ont pu nourrir des animaux. Ils ont été sensibilisés aux différents éléments de la biodiversité, nom de plantes,...

Les élèves sont ravis de ce contact privilégié avec les animaux. Cette sortie pédagogique a été facilitée par l'aide de la région Bretagne.



### L'école Saint-Joseph a fait carnaval

Le lundi 19 février, les élèves de l'école ont enfilé leur beau déguisement pour le carnaval. Ils ont déambulé dans les rues de Plémet jusqu'à la maison de retraite, au son de la grosse caisse du papi de Cali et de Téo. Ils ont été salués les résidents. Ils ont échangé avec eux puis sont revenus à l'école.



### Les inscriptions à l'école Saint-Joseph pour la rentrée 2024

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant ou juste obtenir des informations sur l'école peuvent prendre contact avec la direction. Renseignements au 02 96 25 98 40 auprès du directeur ou par courriel [eco22.stjo.plemet@e-c.bzh](mailto:eco22.stjo.plemet@e-c.bzh)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

Secrétaire de Séance :  
M. Jérôme PERROQUIN

### DÉCISIONS DU MAIRE

#### ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT 2NDE PHASE DU LOTISSEMENT RUE DU COURTIL

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'oeuvre au Cabinet NICOLAS ASSOCIES, le lancement de la consultation pour les travaux, l'avis de marché paru le mardi 1er août 2023 mis en ligne sur le site bretagnemarchespublics et la centrale des marchés ainsi que sur le Ouest – France 22 et sur le portail acheteur Mégalis,

Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux et l'analyse des offres remises, Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux avec l'entreprise COLAS France.

ARTICLE 2 – De dire que le montant total des travaux relatifs à la voirie s'élève à 68.806,10 € Hors Taxes hors prestations supplémentaires.

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1 FONCIER ET URBANISME

##### Cession d'une portion de voirie communale au lieu-dit Le Bos Josselin

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une portion de voirie communale située au lieu-dit Le Bos Josselin, d'une superficie d'environ 44,00m<sup>2</sup>. Les riverains souhaitent se porter acquéreur de celle-ci.

Un plan est projeté en séance. Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

**Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :**

> De valider la cession d'une portion de la voirie communale au lieu-dit Le Bos Josselin d'une superficie d'environ 44,00 m<sup>2</sup> au prix de 22.00 € étant précisé que ce prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface déterminé par le géomètre

> De déclasser la portion de la voirie

> De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

> De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.

> D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

##### Cession d'une portion de voirie communale au lieu-dit Kerbussot

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une portion de voirie communale située au lieu-dit Kerbussot, d'une superficie d'environ 99,00m<sup>2</sup>. Les riverains souhaitent se porter acquéreur de celle-ci.

Un plan est projeté en séance. Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

**Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :**

> De valider la cession d'une portion de la voirie communale au lieu-dit Kerbussot d'une superficie d'environ 99.00 m<sup>2</sup> au prix de 60.00 €

> De déclasser la portion de la voirie

> De désaffecter la portion de la parcelle

> De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

> De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.

> D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

##### Cession de deux portions de voirie communale au lieu-dit Le Vaublanc

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession de deux portions de voirie communale située au lieu-dit Le Vaublanc, d'une superficie d'environ 1 553,00 m<sup>2</sup>. Un riverain souhaite se porter acquéreur de celles-ci.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Mme le Maire précise qu'il souhaite acquérir le chemin pour éviter que les quads traversent sa parcelle et qu'il s'engage à laisser passer les randonneurs en acceptant de signer une convention avec le Département.

Le conseil municipal décide de se prononcer de manière séparée sur les deux chemins concernés.

Concernant le chemin 1 :

Les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité la cession.

Concernant le chemin 2 :

Cette cession est approuvée à la majorité qualifiée :

CONTRE : 4      POUR : 15      ABSTENTION : 8

**L'assemblée accepte donc :**

> De valider la cession de deux portions de la voirie communale au lieu-dit Le Vaublanc d'une superficie d'environ 1 553,00 m<sup>2</sup> au prix de 1 250.00 €, étant précisé que ce prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface déterminé par le géomètre

> De déclasser la portion de la voirie qui sera cédée

> De désaffecter la portion de la parcelle

> De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur

> De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.

> D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

##### Création d'une nouvelle voie

Mme le Maire rappelle qu'en vertu de décret n°91-1112 du 19 décembre 1994, les communes de 2000 habitants sont soumises à l'obligation de dénomination et de numérotation des voies publiques et privées. La dénomination relève de la compétence du conseil municipal et la numérotation ressort de la compétence du maire en qualité d'autorité de police. Dans ce contexte, Mme le Maire présente au Conseil Municipal la création d'une nouvelle voie suite aux travaux de la RN 164 qui isole le 107 Rue de Rennes où demeure Madame MOREAU Claudine. Un plan est projeté en séance.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du lieu-dit « La Boiserie ».**

Mme le Maire précise également que suite aux travaux de la RN 164 certaines propriétés du « Bos Josselin » vont être rattachées au lieu-dit « la Guérande ».

##### Acquisition de la maison LE BORGNE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 03 mai 2023, l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section AI n° 288, 296, 300 et 311 avait été actée pour un prix de 35.000 € avec la prise en charge par la Commune des frais d'acte notarié. Ces parcelles correspondent à la maison LE BORGNE et ont fait l'objet d'une convention de portage foncier avec LCBC.

Mme le Maire précise qu'il convient de rapporter ladite délibération afin d'harmoniser le montant lié à cette acquisition avec le vendeur, LCBC.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

• D'acter l'acquisition auprès de LCBC desdites parcelles présentées en séance

• De dire que le prix de rachat est de 31.495,91 €.

• Les frais liés aux éventuels diagnostics seront remboursés par la Commune telle la facture relative aux diagnostics amiante – électricité – état parasitaire et plomb arrêtée à la somme de 829,73 € TTC.

• De prendre en charge les frais d'acte notarié.

• D'autoriser Mme le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

## 2 FINANCES

### Budget Cuisine Centrale – Créances en non-valeur

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'admissions en non-valeur concernant le budget de la Cuisine Centrale. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement. Elles concernent 36 usagers et le total de cette créance s'élève à 5.426,60 €.

A la demande du Trésor Public et Compte tenu des poursuites sans effet, Mme le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis sur la période allant de 2013 à 2017 sur le budget de la cuisine centrale.

**Après avoir délibéré, l'assemblée décide à la majorité qualifiée d'admettre en non-valeur la somme de 5 426.60 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Cuisine Centrale pour la période de 2013 à 2017 et d'autoriser Mme le Maire à signer l'état d'admission en non - valeur et de procéder aux écritures sur le compte 6541 du Budget de la Cuisine Centrale.**

**CONTRE : 1 POUR : 26 ABSTENTION : 0.**

### Budget Commune – Décision modificative n°5

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire des crédits complémentaires sur certaines opérations et de prévoir des crédits supplémentaires pour les ICNE :

- 160 « écoles » pour la fourniture d'un tableau interactif à l'école élémentaire + 500 €
- 210 « salle des fêtes » pour la fourniture d'un vidéoprojecteur + 3.500 €

**L'assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire N°5 telle que présentée en séance.**

### Acquisition d'une licence IV

Mme le Maire informe l'assemblée que Loudéac Communauté Centre Bretagne (LCBC) est détentrice d'une licence IV issue du commerce de la Ferrière. Celle-ci risque de devenir caduque début mars. C'est pourquoi LCBC propose de la céder à la commune au prix de 4 000€ (validé en conseil communautaire).

Mme le Maire précise que le bureau est favorable à cet achat.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir cette licence IV au prix de 4 000 €.**

## 3 TRAVAUX

### Projet de construction de l'école : Validation de la phase APD

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Cabinet GUINEE POTIN a présenté la phase APD du projet d'école le 15 novembre dernier.

Ce projet a pour objectif de doter la commune d'un nouvel équipement scolaire spacieux, évolutif et conforme aux exigences éducatives actuelles. Il comporte 5 salles de classe d'environ 70 m<sup>2</sup>, une salle de sieste, une salle de motricité et un espace restauration. Ce projet privilégie une approche environnementale. Il est dimensionné pour accueillir jusqu'à 100 élèves maternelles.

La dernière estimation du projet est de 2 796 412,22 € HT prix auquel pourrait s'y ajouter l'option des panneaux photovoltaïques estimé à 53 123 €.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet définitif de l'école et autorise Mme le Maire à signer et déposer le permis de construire et tout autre document d'urbanisme nécessaire à l'aboutissement du projet.**

### Projet de construction de l'école : Demandes de subventions

Mme le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de construction de l'école au titre de la DETR et de la DSIL 2024 et de valider le plan de financement déposé pour la demande :

Dépenses		Ressources	
Travaux	2 796 412€	DETR	1 398 206€
Option panneaux photovoltaïques	53 123€	DSIL	200 000€
Honoraires MO	427 916€	Région	150 000€
Mission SPS	5 310€	Autofinancement	
Contrôle technique 18 100€		Fonds propres	504 449€
		Emprunt	1 048 206€
3 300 861€		3 300 861€	

**L'assemblée valide à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL et à demander tout autre aide pour ce projet aux organismes susceptibles de soutenir cet investissement.**

## 4 DOMAINE PUBLIC

### Ouverture des commerces de détails les dimanches 2024

Le bureau de contrôle de légalité rappelle aux maires les dispositions de la loi du 6 août 2015 relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron » :

Cette loi a étendu la possibilité d'ouverture dominicale des commerces à l'initiative des maires en portant le nombre de dimanche d'ouverture possible de 5 à 12. Toutefois la liste des dimanches d'ouverture doit désormais être arrêtée par les communes avant le 31 décembre de chaque année. Il en résulte que si des ouvertures dominicales de commerce de détail en 2024 sont prévues, la liste des dimanches concernés devra être arrêtée par le maire, après avis du conseil municipal avant le 31.12.2023.

Au-delà de 5 dimanches par an, il est en outre nécessaire d'obtenir l'avis conforme de l'EPCI.

Mme le Maire propose les dimanche 22 et 29 décembre 2024. Elle rappelle qu'il est possible de modifier la liste dans les mêmes formes en cours d'année au moins 2 mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Les organisations patronales et syndicales doivent également être consultées avant que le maire ne prenne son arrêté.

**L'assemblée approuve à l'unanimité l'ouverture des commerces de détails les dimanches 22 et 29 décembre 2024.**

## 5 AUTRES DOMAINES

### Mise à jour de la convention avec l'AFR

Mme le Maire rapporte à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu fin octobre avec la Présidente de l'AFR et les directrices de l'ALSH pour échanger sur la convention de mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel et la participation financière de la commune pour le fonctionnement des divers services gérés par l'association. Certaines données ont été mises à jour en lien notamment avec les changements d'horaires des services proposés par l'association, des salles allouées pour l'accueil des enfants et les lieux de stockage. Avec les travaux de l'école publique le préfabriqué servant au local jeunes sera amené à disparaître. L'association souhaite maintenir la session jeune : chaque vendredi de 17h à 19h et veille de vacances scolaires. Une solution alternative leur sera proposée.

L'ALSH a demandé qu'apparaisse de façon plus détaillée le mode de calcul du financement de la commune afin de s'aligner sur les autres communes conventionnées.

« La collectivité s'engage pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à financer les trois premiers trimestres de l'année en cours par acompte, en fonction du nombre d'heures réalisées sur l'année N. Le montant correspondra au nombre d'heures réalisées multiplié par le coût réel N-1. Le paiement du 4ème trimestre se fera en début d'année suivante et correspondra au solde du montant à verser,

en lien avec le détail du coût réel de l'année concernée, fourni par l'association. »)

Par ailleurs, il a également été demandé à l'association de :  
Veiller pour la commune de Plémet de déduire du coût réel appliqué, les contributions volontaires faites par la commune. Le coût réel transmis à la collectivité différera de celui transmis aux communes conventionnées selon un mode de calcul proposé par la CAF.

**Après avoir délibéré les membres de l'assemblée valident, à l'unanimité, la mise à jour de la convention et autorisent Mme le Maire à signer cette convention modifiée.**

### Mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : accompagnement de l'association ECTI

Mme le Maire expose aux membres du conseil que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui consiste à faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population et /ou la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempéries, situation pandémique), accidents plus courants (incendie, inondation, accident routier...).

L'objectif du PCS est de se préparer en se formant, en se dotant de mode d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Afin de rédiger ce PCS Mme le Maire propose de signer un partenariat avec l'association ECTI qui propose sa prestation pour un montant de 3 800€ HT. La mission d'ECTI s'inscrit dans une démarche d'assistance aux collectivités. ECTI travaillera en liaison étroite avec un comité de pilotage créer à cet effet.

**L'assemblée d'approuve à l'unanimité la réalisation d'un PCS en partenariat avec l'association ECTI et autorise Mme le Maire à signer le contrat de prestation de service.**

### Motion de soutien au CHCB

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà évoqué la situation inquiétante du CHCB lors de la dernière séance et qu'un courrier a été adressé à l'ARS.

Néanmoins, elle propose à présent d'adopter une motion de soutien à l'instar de LCBC.

**Le conseil municipal de Plémet adopte à l'unanimité la motion de soutien suivante :**

Considérant l'application depuis le 3 avril 2023 de la loi RIST plafonnant l'intérim médical, qui obère gravement le bon fonctionnement des services hospitaliers, les praticiens intérimaires représentant 40% des effectifs sur Kério et jusqu'à 70% aux urgences avant la réforme ;

Considérant la mise en place d'une régulation des Urgences depuis mai 2023 et le déclenchement du plan blanc le 8 novembre 2023 en raison de l'activité très soutenue des urgences et de fortes tensions sur les ressources humaines médicales ;

Considérant la démission de médecins titulaires qui dénoncent unanimement le manque d'effectifs médicaux et la dégradation de leurs conditions de travail en lien direct avec l'application de la loi RIST ;

Considérant l'absence d'incitations financières pour les médecins et personnels paramédicaux volontaires qui continuent à faire fonctionner les services hospitaliers du GHCB ;

Considérant les difficultés opposées aux médecins militaires pour exercer en hôpital public par voie contractuelle ;

Considérant le gel ou la diminution de lits constatée au sein des services hospitaliers ;

Considérant la nécessité de maintenir un parcours complet de soins en Centre Bretagne, qui implique l'autonomie du territoire de Santé N°8 ;

Considérant l'égalité devant les soins dont doit pouvoir jouir tout Français, y compris lorsque l'on habite le Centre Bretagne ;

**Les élus du Conseil Municipal de Plémet demandent à l'Etat :  
-une analyse approfondie, sur le territoire national et déclinée**

**sur tous les territoires de santé français, des coûts de l'intérim médical et des contrats de remplacement médical de courte et longue durée avant et après la mise en application de la loi RIST,**

**-l'obtention d'un régime dérogatoire pour permettre le fonctionnement de l'établissement et le maintien de tous les services du GHCB,**

**-l'octroi d'incitations financières pour les médecins et personnels volontaires,**

**-le libre exercice sous contrat des médecins militaires en hôpital public.**

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### Contentieux avec EDPR France HOLDING

Mme le Maire informe l'assemblée que le pourvoi formé devant le Conseil d'Etat contre les arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes du 10 mai 2022 et du 4 avril 2023 a été déclaré non admis.

### Biodéchets

Au 1er janvier 2024, la réglementation oblige les collectivités à mettre en place le tri à la source des biodéchets. La 1ère étape pour Loudéac Communauté est de proposer un composteur individuel et un bioseau aux foyers propriétaires ou locataires de maison avec jardin. Il est demandé de se déplacer en mairie pour remplir une fiche d'inscription pour l'obtention du matériel (date de fin d'inscription au 31 janvier 2024). Une participation de 20€ vous sera demandée pour leur acquisition.

La distribution des composteurs et des bioseaux se fera à compter du 2ème trimestre 2024 au sein des services techniques de votre commune (à l'exception de Loudéac au service technique de la déchetterie La Rabine).

### Associations

A compter du 1er janvier 2024 les associations communales disposeront d'un forfait de 200 photocopies annuelles. Au-delà la commune appliquera le tarif public en vigueur (sans possibilité non plus d'apporter les feuilles).

### Retour sur la 1ère édition du marché de Noël

Mme le Maire félicite tous les élus qui ont participé au succès de cette 1ère édition du marché de Noël.

L'évènement a été une réussite. Le marché a rassemblé 23 exposants et il a reçu de nombreux retours positifs de cet évènement.

### Retour sur la commission culture

Mme Delphine BEUREL, adjointe au Maire, informe l'assemblée que lors de cette commission plusieurs sujets ont été abordés :

- Les évènements et animations 2024 avec la proposition d'au moins 2 spectacles en 2024. Un en janvier à destination de la petite enfance et un en octobre pour un public plus âgé.

- La reconduction du budget médiathèque à 9 000€/an.

- La mise en place d'un boîtier book hémisphère dans le hall de la mairie pour faire des dons d'ouvrages.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2024

Secrétaire de Séance :  
Mme DUBOIS Amandine

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.

#### 1 FONCIER et URBANISME

Il est présenté à l'assemblée le projet définitif du lotissement la Croix Yava.

Il est composé de 34 lots d'une superficie de 301 à 894 m<sup>2</sup>.

Il est exposé à l'assemblée que dans le cadre du ZAN (zéro artificialisation nette) la commune de Plémet dispose d'une enveloppe de 3ha d'urbanisation pour la période 2021/2031. Le projet du lotissement a donc été revu à la baisse pour ne pas dépasser cette enveloppe. Les lots qui ont été supprimés étaient difficilement raccordables au réseau eaux usées.

#### 2 FINANCES

##### Budgets 2024 – vote du taux de fongibilité

Mme le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 16 novembre 2022, le Conseil Municipal a acté le changement de norme budgétaire à compter du 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Commune et ses budgets annexes et a adopté l'instruction budgétaire et comptable M57.

Mme le Maire précise que ce changement de norme induit certaines opérations, décisions comme le vote du taux de fongibilité.

En M14, des crédits peuvent être inscrits en dépenses imprévues au compte 022. Ce compte est supprimé avec la M57 et est remplacé par la fongibilité des crédits c'est-à-dire la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Des limites existent, à savoir que le taux maximum pouvant être voté par l'organe délibérant est de 7,5 % des dépenses réelles hors dépenses de personnel (chapitre 012). Chaque année, le Conseil Municipal doit voter ce taux de fongibilité. Ce virement de crédits implique une décision du Maire qui sera présentée lors de séance suivante du conseil municipal. Mme le Maire propose de reconduire ce taux à 7,5 % pour l'ensemble des budgets.

**Après avoir délibéré, l'assemblée fixe à l'unanimité le taux de fongibilité à 7,5 % pour les budgets 2024.**

##### Budget Commune – Vote de crédits par anticipation

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager les crédits de fonctionnement avant le vote du budget primitif dans la limite des inscriptions budgétaires de l'année N-1 et d'engager des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de ne pas retarder la réalisation de projets devant connaître un début d'exécution avant l'adoption du budget, des propositions d'engagements sont présentées en vue d'autoriser Mme le Maire à engager des dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2024 sur le budget principal de la commune pour un montant maximum de 969.338,41 € TTC correspondant à 25 % des crédits au budget 2023.

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants présentés en séance.**

##### Budget Cuisine Centrale – Vote de crédits par anticipation

Mme le Maire propose d'inscrire des crédits par anticipation à

hauteur de 3.500 € en vue de l'acquisition d'une autolaveuse pour la cuisine centrale.

Au budget 2023 de la cuisine centrale, les crédits inscrits s'élèvent à 132.649,09 €. Les crédits pouvant être votés par anticipation sont de 33.162 € soit 25 % de ces crédits.

Mme le Maire sollicite l'assemblée pour voter 3.500 € de crédits par anticipation au compte 2188 du budget Cuisine Centrale.

**Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget cuisine centrale dans la limite de 3500€ au compte 2188.**

#### 3 TRAVAUX

##### Mise en conformité du réseau eaux pluviales aux Landelles

Mme le Maire présente à l'assemblée que l'entreprise Terre d'Armor Habitat entreprend une rénovation complète du lotissement des Landelles. Ces travaux prévoient une rénovation énergétique des logements ainsi qu'une mise aux normes en matière d'assainissement. Il convient pour la commune de mettre en conformité le réseau d'eaux pluviales de ce lotissement étant compétente en la matière.

Plusieurs entreprises ont été consultées, l'entreprise SARL BEUREL Yvon TP a formulé la meilleure offre. L'estimation des travaux s'élève à 32 471 € HT soit 38 965 € TTC ;

M. Patrick RAULT précise que la commune n'interviendra que sur le réseau situé sur le domaine public.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et autorise Mme le Maire à signer ce devis.**

##### Programme voirie 2024 – lancement du marché

Il est exposé aux membres du conseil municipal que la commission voirie propose le programme voirie 2024 présenté en séance.

**Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le programme voirie 2024 et autorise Mme le Maire à lancer et signer le marché de travaux.**

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2024.

##### Îlot central – projet d'étude urbaine

Mme le Maire expose à l'assemblée que la DDTM conseille à la municipalité de mandater une étude urbaine axée sur des points stratégiques de la commune : l'îlot central, l'ancien bâtiment administratif du collège et l'ancienne école Saint Joseph.

Cette étude a pour objectif d'accompagner la commune dans la définition des usages et l'affectation future de ces bâtiments. Elle permettra d'établir des scénarii visant à améliorer le cadre de vie des habitants, valoriser les espaces publics et le patrimoine du centre bourg, valoriser et renforcer le cheminement doux, ainsi qu'à décliner un plan guide facilitant le passage à la phase opérationnelle.

Il s'agit d'une étude urbaine qui inscrit la commune de Plémet dans une prospective urbaine globale et à long terme sur le devenir de la collectivité.

Le coût de cette étude est de l'ordre de 40 000€ à 80 000€. Cette dépense est conséquente mais la DDTM assure que nous pourrions espérer 50% à 80% de subvention dans la cadre du dispositif petite ville de demain.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la réalisation de cette étude.

**Après avoir délibéré, l'assemblée décide de voter contre le lancement d'une étude urbaine.**

**CONTRE : 19      ABSTENTION : 4      POUR : 0**

#### 3 SERVICES DU PERSONNEL

##### Mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire présente la modification et mise à jour du tableau des effectifs de la commune, suite à l'avancement de carrière de certains agents dans le cadre de la réussite à des concours ou examens professionnels, et dans le cadre de l'évolution de certaines DHS en augmentation, suite au besoin du service, à compter du 1er février 2024.

Mme le Maire propose ainsi :

- La création du grade d'agent de maîtrise pour un poste en cuisine centrale, après inscription sur liste d'aptitude, et la suppression pour ce même poste du grade d'adjoint technique ppal de 1ère classe
- La création d'un poste d'ATSEM au grade d'ATSEM, DHS 29h ¼ suite à l'obtention de concours, et la suppression du grade d'adjoint technique pour ce même poste
- L'augmentation de DHS de 22h à 29h ¼ pour un poste au multiaccueil, suite à la polyvalence de l'agent qui travaille aussi pour le service périscolaire, en intégrant les heures complémentaires faites régulièrement au service cantine dans sa DHS actuelle.

**Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de mettre à jour le tableau des effectifs en prenant en compte les évolutions listées ci-dessus à compter du 1er février 2024.**

## 4 AUTRES DOMAINES

### Gratuité de la médiathèque et suppression de la régie de recette

Il est fait part à l'assemblée que la commission culture envisage la gratuité des abonnements à la médiathèque. Plusieurs arguments plaident en ce sens. En effet, la gratuité s'inscrit dans l'esprit de la loi Robert de décembre 2021 souhaitant inciter et faciliter l'égal accès à la culture. Cette gratuité permettrait également aux bénévoles de pouvoir réaliser les inscriptions de manière autonome et s'intégrerait dans un mouvement plus large puisque déjà 10 médiathèques autour de Plémet sont gratuites.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la gratuité de la médiathèque et par voie de conséquence d'approuver la suppression de régie de recettes liée à la gestion des abonnements à compter du 01/02/2024.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la gratuité de la médiathèque et par voie de conséquence la suppression de régie de recettes.**

### Projet Educatif Territorial – reconduction semaine des 4 jours

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'une demande dérogatoire est à déposer auprès de l'inspection académique pour permettre le maintien de l'organisation scolaire actuelle (semaine de 4j).

Les conseils des écoles du territoire de la Commune devront eux aussi émettre un avis sur ce point.

Le dossier complet est à transmettre à l'inspection pour le 8 mars au plus tard.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le rythme scolaire actuel sur 4 jours et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire au renouvellement de la dérogation.**

## 5 QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe l'assemblée que la réunion de lancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est fixée au lundi 12 février à 14h. Elle précise également qu'elle a proposé à 2 médecins retraités de Plémet de participer au comité de pilotage. M. LOZACH François est volontaire pour intégrer le groupe de travail.

-M. RAULT Patrick informe le conseil que les travaux d'étanchéité en cours à la Hersonnière sont intégralement pris en charge par l'assurance. Il s'agit en effet d'un défaut de construction.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024

Secrétaire de séance :

M. BOUDARD Bernard

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 1 FONCIER et URBANISME

##### Projet Eolien – Convention pour l'occupation du domaine public

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la société EDPR France Holding a obtenu le droit de faire aboutir le projet éolien à Carguier.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3ème trimestre 2024. Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention qui fixe les autorisations d'accès, de passage, de surplomb, d'enfouissement de câbles et promesse de servitudes correspondantes.

- De déléguer à Mme le Maire tous pouvoirs pour signer et conclure les conventions et tous documents permettant leur exécution.

**Le conseil municipal n'étant pas d'accord avec le montant proposé, mandate Mme le Maire de négocier une revalorisation de cette participation. C'est pourquoi les membres du conseil décident de reporter ce point à un conseil municipal ultérieur.**

#### 2 FINANCES

##### DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

M. BOUTRON Romain adjoint au Budget expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Il permet de discuter des perspectives budgétaires de la commune et d'informer les élus sur la situation économique, les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de la dette.

Cet échange permet de mieux appréhender le contexte dans lequel évolue Plémet, et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

**A la suite de la présentation du rapport, les élus ont été invités à débattre sur les orientations et les choix pertinents à faire pour garantir un service public de qualité et les perspectives pour la commune.**

Synthèse du rapport :

- Les recettes de fonctionnement 2023 : 4 991 657€ +9%

- Dont fiscalité : 2 527 297€ soit 51%

- Dont dotations : 1 951 733 soit 39%

- Les dépenses de fonctionnement 2023 : 3 739 858€ +7%

- Dont charge de personnel : 2 019 943€ soit 54%

- Dont charges à caractère général : 1 257 983€ soit 34% (+20%)

- Les dépenses d'investissements : 2 068 346€ dépenses d'équipement et près de 1M€ de restes à réaliser reportés.

- Capacité d'autofinancement : La CAF nette 2023 s'élève à 1 151 165€

- Endettement : Au 15/02/2024 la commune est détentrice de 9 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 3 667 071€. La capacité de désendettement est estimée à 2.39 années.

- Les orientations budgétaires : Présentation du plan pluriannuel d'investissements.

Le programme d'investissements est ambitieux et soutenu jusqu'à la fin du mandat.

Le projet de construction de l'école approchant les 4 M€ va peser sur les finances de la collectivité. Un besoin d'emprunt important est envisagé ce qui va impacter la capacité de désendettement de la commune dans les années à venir.

M. BOUTRON Romain souligne la bonne gestion financière de la commune et de la dette qui permet à ce jour de financer des investissements significatifs comme la construction d'une école.

Mme le Maire précise que le plan pluriannuel d'investissements est ambitieux mais que sa réalisation sera conditionnée aux montants des offres du marché de travaux de la construction de l'école.

#### Budget Commune – Créances en non-valeur

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'admissions en non-valeur concernant le budget de la Commune. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement. Elles concernent 17 usagers et le total de cette créance s'élève à 11.137,56 €.

A la demande du Trésor Public et compte-tenu des poursuites sans effet, Mme le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis sur la période allant de 2012 à 2019 sur le budget de la Commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 11.137,56 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Commune pour la période de 2012 à 2019.

**Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à la majorité absolue d'admettre en non-valeur la somme de 11 137,56€ correspondant à des titres émis sur le budget de la Commune pour la période de 2012 à 2019.**

**POUR : 25      CONTRE : 1      ABSTENTION : 0**

### 3 TRAVAUX

#### Projet d'école – Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Mme le Maire expose au conseil municipal que, suite à la validation de la phase APD du projet école maternelle, il convient de réactualiser la convention de maîtrise d'œuvre.

Le montant global des travaux sur lequel la rémunération du Maître d'œuvre est fixée, s'élève à 2 796 412,22€ HT.

Le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût définitif des travaux soit :

354 336,19€ HT mission de base

36 912,64€ HT Opc

32 611,00€ HT diag + ex Fluides + ex Structure

Total rémunération : 423 859,83€ HT soit 508 631,80€ TTC

**L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer l'avenant N°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire fixant la rémunération définitive de la prestation.**

**POUR : 26      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

### 4 QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire précise qu'un courrier co-signé par M. LE FUR Marc, M. BOUTRON Romain et Mme BOULANGER Béatrice a été adressé à la DREAL concernant les déviations de la RN164 et leur impact sur le territoire.

## Elections Européennes

### ELECTIONS EUROPÉENNES : DIMANCHE 9 JUIN 2024

Pour les personnes déjà inscrites sur les listes électorales :

Dans le cadre d'un nouveau découpage électoral effectué sur la commune, vous êtes susceptible d'avoir changé de bureau de vote.

1 mois avant les prochaines élections, nous vous ferons parvenir une nouvelle carte électorale. Veuillez à vérifier votre nouvelle affectation sur cette dernière.

**Pour les personnes actuellement non inscrites** et afin de pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

L'inscription peut être réalisée en ligne via mon service public : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html> ou en déposant en mairie le formulaire Cerfa n°12669\*02 dûment complété et y joignant une photocopie de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile, **inscription en ligne jusqu'au mercredi 1er mai ou en mairie jusqu'au vendredi 3 mai.**

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse en fournissant un justificatif de domicile.

Pour connaître votre situation électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### ÉLECTIONS EUROPÉENNES : MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE

Les travaux de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections européennes seront réalisés en régie. Les demandeurs d'emploi souhaitant participer à ces travaux, peuvent se rapprocher des associations d'insertion par l'activité économique chargées de réaliser les recrutements.

L'association intermédiaire Armor Emploi à Pordic ([armor.emploi@orange.fr](mailto:armor.emploi@orange.fr) / 02 96 61 72 03) ou Partage & Emploi à Guingamp ([partageemploi@wanadoo.fr](mailto:partageemploi@wanadoo.fr) / 02 96 21 10 77).

Les travaux se dérouleront les 29,30 et 31 mai à Saint Briec de 8h à 19h (pause méridienne de 12h30 à 13h30)

## En bref



### Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur [service-public.fr](https://service-public.fr)

### Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



#### Rendez-vous dans votre mairie muni :

→ d'un justificatif d'identité  
→ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois



#### Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites [interieur.gouv.fr](https://interieur.gouv.fr) ou [service-public.fr](https://service-public.fr)



#### Par Internet :

en vous rendant sur [service-public.fr](https://service-public.fr)

Vous êtes de **nationalité française** ou **ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne** ?  
votez aux prochaines élections en France

Accédez directement aux démarches



ou sur [service-public.fr](https://service-public.fr)



Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales



# Médiathèque



## MEDIATHEQUE PLEMET

PROGRAMME MAI 2024

**Fermeture**  
Du Mardi 7 au Samedi 11 mai

<b>Mardi 14</b>	18H 19H30	<b>CAFÉ LECTURE</b> Écouter - découvrir - partager Un moment convivial où sont présentées les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.
<b>Mercredi 22</b>	10H 10H45	<b>BÉBÉS LECTEURS</b> 0-3 ans - accompagné d'un adulte Thème "La météo"
	16H30 18H00	<b>RENCONTRE TRICOT &amp; CROCHET</b> Tous public. Débutant à expert. Venez tricoter et crocheter avec Marie-Line. Moment convivial pour tous.
<b>Samedi 25</b>	10H 12H	<b>ATELIER CARTE C'EST LE PRINTEMPS</b> Carte de pâques avec la technique mixed-media animé par Marie-Christine Pené. Sur réservation - Places limitées - De 7 à 77 ans et +
<b>Mercredi 29</b>	16H30 17H30	<b>CLUB LECTURE JEUNESSE</b> A partir de 9 ans Venez découvrir les nouveautés jeunesse et ado du mois et échanger sur vos lectures (BD, manga et roman).

**Clôture prix des lecteurs**  
Médiathèque Laurenan  
Mardi 21 mai à 18h30  
Rencontre Lisa Sanchis pour le roman graphique "Sur la route du bloc"



### Exposition interactive LUX IN TENEBRIS

Sur réservation  
Du 9 avril au 4 mai

Plongez dans un **thriller médiéval** !

Vous voilà propulsé dans une BD dont **vous êtes le héros**.

Muni d'une **tablette et d'un casque**, vous sillonnez le village et recherchez des indices qui vous permettront de démasquer le coupable.



En chemin vers la cour de Gaston III de Foix-béarn, Jehan Froissart et son page (le visiteur) sont surpris par une tempête. Sans coup férir, ils prennent logis pour la nuit. Mais au village, l'atmosphère est ténébreuse. L'abbé Causas leur offre le gîte, le couvert, et partage son tourment : la veille, deux personnes du village ont été assassinées... Froissart, que sa soif de connaissance perdra un jour, décide de rechercher la vérité. Du bourreau Colas à l'accorte Anna, de Garin de Balun, le troubadour, à Philémon, le tenancier gouaillier, qui se soumettra à la question ?

#### CRÉNEAUX DISPONIBLES À RÉSERVER

- MERCREDI 10 AVRIL 10H
- MERCREDI 17 AVRIL 15H ET 16H30
- SAMEDI 20 AVRIL 10H
- VACANCES**
- MARDI 23 AVRIL 15H ET 16H30
- MERCREDI 24 AVRIL 15H ET 16H30
- JEUDI 25 AVRIL 10H
- VENDREDI 26 AVRIL 10H
- SAMEDI 27 AVRIL 10H

A PARTIR DE 12 ANS.

DURÉE 1H15.

8 PARTICIPANTS MAXIMUM PAR CRÉNEAU.

GRATUIT.

RÉSERVATION AU 0296256833 OU MÉDIATHEQUE@PLEMET.FR

EXPOSITION PRÊTÉE GRATUITEMENT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR.

# Ateliers numériques

## PROGRAMME NUMÉRIQUE avril-mai-juin 2024

RÉSERVATION  
07 64 38 94 76  
0296256833 / 0296256834

PLÉMET : VENDREDI APRÈS-MIDI

### Avril-mai 2024

	Vendredi 26/04	Vendredi 03/05	Vendredi 17/05
<b>13 h 30 - 15 h 30</b> POUR INTIMÉS			<b>Maitrise Internet :</b> Choisir son navigateur, son moteur de recherche...
<b>15 h 30 - 16 h 30</b>	Animation vacances	Animation vacances	<b>Accès libre</b> - Des problèmes/questions ; - Des problèmes informatiques ; - Besoin d'un ordinateur.

### Mai-juin 2024

	Vendredi 24/05	Vendredi 31/05	Vendredi 07/06
<b>13 h 30 - 15 h 30</b> POUR INTIMÉS	Echanger en visio avec ses proches	Acheter d'occasion sur Internet : - Amazon, Cdiscount	<b>La mobilité :</b> - Je ser avec SwiftGo, le train avec SNCF Connect
<b>15 h 30 - 16 h 30</b>		<b>Accès libre</b> - Des problèmes/questions ; - Des problèmes informatiques ; - Besoin d'un ordinateur.	

### Juin 2024

	Vendredi 14/06	Vendredi 21/06	Vendredi 28/06
<b>13 h 30 - 15 h 30</b> POUR INTIMÉS	Faire travailler sa mémoire : Quelques sites pour faire travailler sa mémoire et sa culture générale	S'évaluer avec Pix	Bilan et questions restantes
<b>15 h 30 - 16 h 30</b>		<b>Accès libre</b> - Des problèmes/questions ; - Des problèmes informatiques ; - Besoin d'un ordinateur.	

# La Poste



Depuis janvier 2024, les bureaux de Loudéac, Uzel et Plémet ont fusionné sur une seule et même plateforme de distribution située au 4 Rue Gilles Royer 22600 Loudéac dans la Zone

Commerciale de Ker d'Hervé (située entre Le Domaine de la Literie et du Canapé et Générale d'Optique).

L'équipe de l'Espace Pro a le plaisir de vous accueillir dans ses nouveaux locaux :

- Du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Le samedi de 9h à 12h30



Cet espace vise à offrir des services adaptés aux besoins des professionnels dans le but de soutenir leurs activités commerciales, mais aussi à offrir des services postaux accessibles aux habitants de Loudéac et des communes avoisinantes.

Au plaisir de vous accueillir !

## Centre des finances publiques des Côtes d'Armor

A compter du mardi 2 avril 2024, les horaires d'ouverture des Centres de Finances Publiques des Côtes d'Armor sont modifiés. Les nouveaux horaires sont applicables à l'ensemble des services du département.

**Services des Impôts des Particuliers (SIP), Services de Gestion Comptables (SGC), Trésorerie Hospitalière Départementale, paieirie Départementale :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil sans rendez-vous	9h - 12h				
Accueil sur rendez-vous	13h30 - 16h	13h30 - 16h		13h30 - 16h	
Accueil téléphonique	8h30 - 12h				
	13h30 - 16h				

**Services des Impôts des Entreprises (SIE), Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPF-E), Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil <b>uniquement</b> sur rendez-vous	9h - 12h				
	13h30 - 16h	13h30 - 16h		13h30 - 16h	
Accueil téléphonique	8h30 - 12h				
	13h30 - 16h				

Les contribuables sont invités à privilégier les contacts à distance avec l'administration à partir de leur messagerie sécurisée sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Il est également possible de contacter le service d'assistance nationale de 8h30 à 19h, du lundi au vendredi, en composant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).

En matière de paiement, les usagers ont la possibilité de payer en espèces, dans la limite de 300 euros, ou par carte bancaire (sans limitation de montant mais hors impôts), chez les buralistes agréés affichant le logo « Paiement de proximité ».

La liste est consultable sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



## Frelons asiatiques

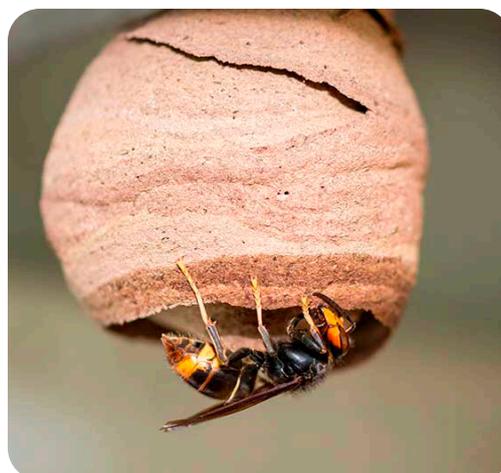
La période de piégeage de printemps des fondatrices, telle que définie pour la région Bretagne, a commencé.

La fondatrice a 2 besoins fondamentaux : se nourrir et chercher un abri pour construire son nid primaire.

Le positionnement des pièges s'appuie sur 2 stratégies :

- Près des sources de ravitaillement : camélias, arbres fruitiers en fleurs
- Dans des endroits abrités : cabanons, niches de chien, boîtes à lettres, nichoirs d'oiseaux toujours à l'abri.

Les pièges sont à mettre à l'abri des courants d'air et dans un endroit tranquille.



# Urbanisme



## LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2024



Vous construisez ?  
Vous rénovez ?  
Vous faites un aménagement ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

### Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.)

La TA est composée de :

- d'une **part communale** ou **intercommunale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).



La TA ..... la TAP



### Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



**Exemple n°1 :**  
Je construis une maison d'habitation avec garage :  
Surface de plancher de la maison = 120 m<sup>2</sup>  
Garage de 40 m<sup>2</sup> \*

**Exemple n°2 :**  
Je construis un abri de jardin sur la même commune que ma maison  
Surface de plancher de l'abri = 15 m<sup>2</sup>

### Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 914 €
- Taux communal ou intercommunal = 3 % (exemple car différent selon les collectivités)
- Taux départemental = 2 % pour les Côtes d'Armor
- Taux TAP = 0,40 %

\* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



### CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m<sup>2</sup> le montant s'élève à :

TA : part communale ou intercommunale = 100 x (914 x 50%) x 3 % = 1371 €  
TA : part départementale = 100 x (914 x 50%) x 2 % = 914 €

TAP = 100 x (914 x 50%) x 0,40 % = 183 €

Pour les 60 m<sup>2</sup> restants le montant s'élève à :

TA : part communale ou intercommunale : 60 x 914 x 3 % = 1 645 €  
TA : part départementale : 60 x 914 x 2 % = 1 097 €

TAP : 60 x 914 x 0,40 % = 219 €

**MONTANT TOTAL :**

TA = 1 371 + 914 + 1 645 + 1 097 = 5 027 € } = 5 429 €  
TAP = 183 + 219 = 402 €



### CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 914 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 914 x 3 % = 411 €  
TA : part départementale = 15 x 914 x 2 % = 274 € } = 740 €

TAP : 15 x 914 x 0,40 % = 55 €



Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.  
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

### Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022** :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en **2 échéances** de montant égal :  
\* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation  
\* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après le 1<sup>er</sup> septembre 2022** :

- La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m<sup>2</sup>).
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
  - si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

### Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé **après le 1<sup>er</sup> septembre 2022** :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.  
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !  
Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

### Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)



### Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal ou intercommunal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

- **Valeurs forfaitaires pour 2024 :**  
Construction = 914 €/m<sup>2</sup>  
Stationnement = 3 000 €/place
- **Taux communal ou intercommunal :**  
Fixé par délibération de l'organe délibérant
- **Taux départemental :**  
Fixé par le conseil départemental : 2 % pour 2024
- **Taux TAP : 0,40 %**
- **S = surface fiscale**  
Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Piscine = 258 €/m<sup>2</sup>  
Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux des collectivités et TAP indiqués ci-contre.

### Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **avant le 01/09/2022** : s'adresser à la **Direction Départementale des Territoires - Service planification, logement et urbanisme SPLU/ADS - 1 rue du Parc - CS 52256 - 22022 Saint-Brieuc Cedex**  
Courriel : [ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr)
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du **01/09/2022** : s'adresser à la **Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers - SDIF - 4 rue Abbé Garnier BP 2123 - 22022 Saint-Brieuc Cedex 1**  
Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

## Conseil communautaire des jeunes

**SAMEDI 8 JUNI 2024**  
dans ta mairie • 10 h-12 h



#Sois acteur de ton territoire !

#Viens voter !

**ÉLECTIONS**  
du conseil communautaire des jeunes

Tu es né-e en 2013 et tu habites sur le territoire de Loudéac communauté  
**POSE TA CANDIDATURE AVANT LE 24 MAI !**

**CONTRACTS** CIAS/Structure Info Jeunes  
Loudéac communauté - Bretagne Centre  
4/6 bd de la gare - 22600 LOUDÉAC • Tél. 06 17 36 68 90 • [sj@loudéac-communauté.bzh](mailto:sj@loudéac-communauté.bzh)  
[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)



## Composteur

Au 1er janvier 2024, la réglementation oblige les collectivités à mettre en place le tri à la source des biodéchets. La 1ère étape pour Loudéac Communauté est de proposer un composteur individuel et un bioseau aux foyers propriétaires ou locataires de maison avec jardin



Pour les particuliers qui se sont inscrits avant le 31 janvier 2024, la distribution se fera à compter du 2ème trimestre 2024 au sein des services techniques de la commune. Pour les inscriptions à partir de février, la distribution sera effectuée ultérieurement.



## Vie associative

Deux fermetures annuelles des salles communales pour les activités associatives (hormis les locations privées et manifestations associatives prévues au calendrier des fêtes) sont actées pour 2024 : du 14 juillet au 15 août et du lundi 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025. Ces fermetures ont pour but de permettre l'entretien et la maintenance des bâtiments et locaux municipaux.

## ODCM



Nouveau cap pour l'O.D.C.M. (Office de Développement Culturel du Mené).  
Un bel outil au service des communes et des associations du territoire de L.C.B.C, en complémentarité avec le CAC Sud 22 :

- Aide à la vie associative (banque de matériel, montage de dossiers, communication...).
- Formation aux Arts Visuels, à l'éclairage et à la sonorisation, à la projection.
- Sauvegarde du Patrimoine (collectage, numérisation, animations patrimoniales...).
- Accompagnement des dispositifs « Écoles et Collèges au cinéma » et le Mois du Film Documentaire » en Bretagne Centre.
- Programmation d'Expositions estivales (« Hors les murs » et Focales d'Été »).



Un nouvel animateur à votre écoute :  
Neven DENIS (cinéaste et photographe)  
Contact : 02 96 51 30 25 / 06 20 02 98 35  
[Odc.mene@gmail.com](mailto:Odc.mene@gmail.com)  
ODCM La Chapelle - Mairie de Saint Jacut  
du Mené 22300 LE MENE

## Truite du Ridor



La 47<sup>ème</sup> édition de La Truite du Ridor a eu lieu les 3 et 4 février.

Comme chaque année, l'association a vraiment mis le feu pour célébrer la culture gallèse et bretonne. Le samedi 3 février a commencé avec un fest deiz en compagnie des groupes Nozhadeiz, Harold Kotri et le Duo Estherve, puis suivi d'un fest noz animé par Ampouailh, Kalon et Lebour-Bodros. Les bénévoles ont assuré avec les galettes-saucisses et leurs crêpes, saucisses signées « Le Cochon des Cas Champs » à Plémet. Le dimanche 4 février, a débuté par

un repas concocté par le Saint-Antoine suivi d'une vèprée de contes, chansons et performances musicales. Les candidats se sont donnés à fond pour remporter la truite d'or et se qualifier pour la finale du Kan Ar Bobl à Pontivy. Les spectateurs ont vraiment profité de ce moment de partage, de souvenirs et d'échanges.

Les bénévoles sont ravis de ce week-end et attendent avec impatience de perpétuer les belles traditions de l'association.

La Truite du Ridor

## Les Dansous du Ridor

La toute récente association Les Dansous du Ridor, fondée en octobre 2023, se lance dans l'organisation de son tout premier Fest Deiz, prévu pour le dimanche 9 juin 2024, à la salle des Fêtes de Plémet. L'après-midi promet d'être haut en couleurs avec la présence d'Er Lann Eur, Lé Tamalou et Duo Estherver. Les membres de l'association s'activent à la mise en place de cette journée et comptent sur votre présence pour partager ensemble ce moment de danse et de divertissement.

## VOCALIZON ! CHORALES EN FETE DIMANCHE 2 JUN 2024 – 14H30

**VOCALIZON! concrétise son projet et organise une rencontre de chorales à la salle des fêtes de PLEMET le 2 juin à partir de 14h30 et invite**

- A TOUS CHŒURS de PLENEUF VAL ANDRE (chef de chœur Erwan SAVIDAN)
- CHŒUR DE PLUMES de PLUMELIAU (chef de chœur David LE BOURLOT)
- VITAMINES C de COETMIEUX (chef de chœur Marine HENRY)
- VOIX DE L'OUST de JOSSELIN (chef de chœur Gérard LAMARQUE)

Avec VOCALIZON (chefe de chœur Manuelle CORNUT), prêt de 160 choristes présenteront leurs répertoires. En fin de spectacle l'ensemble des groupes sera sur scène pour 2 chants communs.

Prenez note. Bonne ambiance assurée.

Contacts de l'Association :

Laurence BIDEAU – Présidente : 06 14 22 88 65

Bernadette SOULABAILLE – Secrétaire : 06 28 76 21 78

Vocalizon!

# Chorales en fêtes

VOCALIZON! PLEMET RECOIT :

A TOUS CHŒURS - PLENEUF VAL ANDRE  
CHŒURS DE PLUMES - PLUMELIAU  
VITAMINE C - COETMIEUX  
VOIX DE L'OUST - JOSSELIN

ADULTES 7€  
ENFANTS (10 À 15 ANS) 3€

**DIMANCHE 2 JUN 2024**  
14H30 - SALLE DES FÊTES  
PLEMET

NE PAS ARRIVER SUR LA VOIE PUBLIQUE  
N°SIRET - 45495439200016  
IMPRIMÉ PAR NOS SOINS

## LA FERRIERE ACTIV'



L'équipe de l'association de La Ferrière Activ' s'est réunie avec les bénévoles pour l'assemblée générale, les deux présidentes Andrée Pautier et Barbara Bowman ont présenté le bilan d'activité et ont suggéré des idées qui pourraient voir le jour, après étude de leur faisabilité. La trésorière, Marie Thérèse Duault a présenté le bilan financier, qui a été validé par l'ensemble de l'assemblée. L'événement proposé pour remplacer la fête de la musique va bientôt prendre forme, les membres du bureau des associations

de La Ferrière se sont rencontrés pour organiser des animations. Le prochain rendez-vous est le Troc aux plantes toute la journée du dimanche 21 avril et sa randonnée pédestre matinale. L'objectif de cette animation est l'échange de plantes de toutes sortes, potagères, officinales, florales, des fruitiers, et autres, des tables sont installées pour les accueillir. Les personnes souhaitant intégrer l'association sont bienvenues. Contact, laferriereactiv@gmail.com ou 06 45 86 31 30.

## SWING 22

### UN PUBLIC NOMBREUX et RAVI par LOUIS ARMSTRONG MEMORY !

Les membres de l'Association SWING22 sont eux aussi ravis d'avoir retenu le sextet Louis Armstrong Memory pour représenter dignement le grand, l'immense trompettiste Louis Armstrong. Joë SANTONI à la trompette, Eldar TSALIKOV à la clarinette, Benoît DE FLAMESNIL au trombone, Jean-Baptiste FRANC au piano, Gilles CHEVAUCHERIE à la contrebasse et David HERMLIN à la batterie ont été applaudis à tout rompre, par une salle conquise dès leurs premières notes de musique. Les paroles de La vie en rose ont été reprises à l'unisson par la salle, quelle ambiance ! C'est certain, ce 6ème concert fera date !

Encouragée par ce nouveau succès, l'équipe SWING22 pense déjà au prochain concert de mars 2025.



## Foire de Saint Lubin - 14 mars

Beau succès pour la foire de printemps de Saint-Lubin jeudi 14 mars.

Une douzaine de stands était ravie d'accueillir le public auprès de la chapelle. Les notes d'un orgue de Barbarie ont donné un côté très chaleureux et très apprécié.

Organisateurs, vendeurs, et visiteurs étaient heureux de se retrouver, d'échanger les nouvelles du territoire, de parler jardinage. C'est un vrai temps de rencontre.



## Palet Club

Avec la participation de nos adhérents, notre concours du 2 mars a été un succès pour le club, salle comble avec 208 joueurs venant de toutes les communes environnantes et départements limitrophes.

Les vainqueurs sont : Jean-Marc TOUTIRAIS et Benois DUFIL d'Evran contre Steven DURAND et Stéphane DAUVERGNE d'Iffendic.



# PLEMET

*Samedi 15 Juin 2024*  
**CONCOURS DE PALETS SUR PLANCHE**

AU MINÉRAI (TERRAIN DERRIÈRE LA MAIRIE)  
SI PLUIE EN SALLE

**DOUBLETTE LE MATIN**  
**2 palets par joueur**  
(10€/équipe)  
début du concours à 9h00

Engagements  
+ 40%  
+ Lots

**DOUBLETTE L'APRES MIDI**  
**4 palets par joueur**  
(10€/équipe)  
début du concours à 14h

Restauration  
et buvette

06 32 31 19 53  
 PALET CLUB Plémet

## CANOË CLUB DU LIÉ

Cette année, le Canoë Club du Lié organise le championnat de Bretagne jeune en eau calme le 8 et le 9 juin 2024 sur la Base de la Hardouiniais à Saint-Launeuc. Ce championnat attend environ 120 jeunes allant des poussins aux minimes avec différentes activités comme le biathlon, le sprint, le kayak polo et la motricité de balle.

Le Canoë Club du Lié participera également au dimanche sport nature organisé par Loudéac Communauté qui se déroulera le 30 Juin à Bosméléac de 10H à 18H.

L'occasion pour petits et grands de s'essayer aux joies du canoë ou du paddle avec une multitude d'autres activités.



Eau Calme

Base de la Hardouiniais - Saint-Launeuc

# Yaouank

## 2024

8 & 9 Juin

Entrée Libre - Restauration sur place

## ALSH

L'ALSH La récré des Loustics de Plémet connaît une très belle fréquentation. C'est près d'une quarantaine d'enfants accueillis chaque mercredi à la journée ou à la demi-journée, avec des pics avoisinants les 50 places d'accueil. Autant dire que les inscriptions sont nécessaires en amont pour se garantir une place. Les enfants peuvent compter sur Magali Posnic-Salmon et Édith Goarin pour la co-direction, Syndie Maurer, Jade Cotbreil, Sara Bussard, et Fantine Leho pour l'animation.



La section jeunesse de l'association Familles rurales compte désormais une dizaine de collégiens et lycéens issus de Plémet et des communes alentours.

La thématique de l'année est la culture japonaise et l'objectif final la participation à la convention du Japan pop show qui se déroulera à Saint-Brieuc, le 29 juin. Les jeunes sont ravis de s'y rendre. Et pour ce faire, ils ont décidé d'endosser les tenues de personnages de mangas afin de jouer leurs rôles. Ce jeu de rôle est appelé cosplay, un terme issu des mots costumes et play (jouer en anglais). Ainsi, les jeunes se réunissent les vendredis entre 17h et 19h, dans leur local, rue des Écoles, pour réfléchir à la conception de leurs costumes.

Ils sont aidés et conseillés par leur animatrice, Syndie Mauyer, passionnée par l'univers des mangas. « Pour financer le déplacement à cette convention, les jeunes organiseront différentes actions jusqu'au mois de juin », explique Syndie.

Les jeunes sont accueillis chaque vendredi, de 17 h à

19h, hors vacances scolaires, pour des activités telles que des parties de jeux de société, de fléchettes, de billard, de ping-pong, etc.

L'adhésion est de 20 € par an avec une participation financière supplémentaire lors de sorties ou d'animations spécifiques.

**Contact : tél. 06 59 13 55 54 ; mail, [localjeunes.plemet@gmail.com](mailto:localjeunes.plemet@gmail.com)**

**Familles Rurales, Association de Plémet**

**Maison de l'Enfance**

**Ruelle des 2 âges**

**22210 PLEMET**

**[afr.plemet@gmail.com](mailto:afr.plemet@gmail.com)**

**ligne fixe bureau : 02-21-34-76-59**

**portable ALSH 3/12 ans : 06-69-44-22-10**

**portable Section Jeunesse : 06-59-13-55-54**



Cette année la troupe de théâtre amateur Les Plé'santins est montée sur les planches de LA FERRIÈRE les 17, 18, 24 et 25 février 2024.

Ils ont interprété avec brio une comédie en 3 actes de Viviane Tardivel et Olivier Tourancheau intitulée "Ferme sous "hôtes" tension".

La troupe est composée de Sandrine Simon, Christelle Le Couëdic, Aurélie Jossé, Édith Goarin, Halima Houmadi, Christelle Ribourdouille, Richard Choupeaux, Guénaël Jossé et Christophe Cabaret.

Plus de 700 personnes se sont déplacées sur les 4 représentations pour les applaudir et à entendre les rires, l'ambiance était assurée !

Ce sera au tour des troupes enfants et ados de l'atelier théâtre animé par Edith Goarin de présenter leur spectacle de fin d'année le vendredi 12 avril 2024 à partir de 19h à la salle des fêtes de Plémet.



## Toujours Belle la Vie

Le 3 décembre, Leslie Gallmann, animatrice, a organisé le 1<sup>er</sup> marché de Noël à la Résidence. Les visiteurs se sont déplacés tout l'après-midi. L'association tient le stand des bijoux, objets et cartes confectionnés par les résidents en animations, des objets confectionnés par des bénévoles, par l'association « loisirs et création » et par des familles ainsi qu'une buvette de boissons chaudes. La tombola, un panier garni, est gagnée par la belle fille de M Jean Le Duc.



Le jeudi 7 décembre, le conseil d'administration du crédit agricole représenté par Stéphane Duault, président, Grégory BERGOT, directeur, Stéphanie Brajeul-Le Bris et Marie-Pierre Moinard, a offert 3 jeux géants en bois dans le cadre des trophées locales. Ce cadeau pour les résidents récompense l'association pour son implication au sein de la résidence. L'après-midi s'est déroulé en parties de ces jeux : tour infernal, mikado et puissance 4, au plus grand plaisir des résidents. Ce moment d'échange s'est terminé par des chants.



Le 14 décembre La Résidence organise le repas de Noël. Les bénévoles y sont conviés. Une intervenante extérieure, Morwenna,

### L'ASSOCIATION « TOUJOURS BELLE LA VIE » VA PERDURER

Une bonne nouvelle pour l'association :

Lors de l'assemblée générale le 26 janvier, Sylvie Routier, présidente depuis la création le 18 janvier 2017, annonçait sa démission. Les bénévoles, les résidents et le personnel ont redouté la dissolution.

Le 16 février, soulagement lors de l'assemblée générale extraordinaire :

Un nouveau conseil d'administration a pu être créé avec d'anciens membres et de nouveaux. Il est composé de Jean-Louis Gautier, Colette Delourme, Annie Boscher, Michèle Segay, Marie-Françoise Le Moulec, Yolande Nosrée et Évelyne Collet (absente sur la photo).

Cette nouvelle équipe s'est ensuite réunie pour élire le bureau :

2 Co-présidentes, Marie-Françoise Le Moulec, bénévole depuis 2022 et Annie Boscher, fille de résidente, qui prend aussi la fonction de secrétaire.

avec son orgue de barbarie, a animé ce succulent repas de fête préparé par l'équipe de la cuisine centrale.

L'association a offert chaque résident un plaid, un coffret de toilette et un éphéméride humoristique à effeuiller.

Le 12 janvier, Toujours Belle la Vie a offert la galette des rois aux résidents, leurs familles et le personnel. L'après-midi est animé par Carole Angoujard.

Le 19 janvier, l'activité préférée de la plupart des résidents : le LOTO.

Le 2 février, jour de la chandeleur, Colette est venue régaler les résidents avec ses bonnes crêpes confectionnées sur ses billigs. Tous se sont retrouvés dans la salle de restauration pour les déguster avec un verre de cidre.

Le 9 février, Alberto et son chien Biniou ont emmené les résidents faire le tour du monde en chansons. Ils sont partis du pays bigouden et sont passés par New-York, Argentine, Vietnam, Italie, Espagne, Brésil et autres pays pour finir sur les Champs Élysées à Paris.



Les résidents ont très apprécié cet après-midi. Des interventions que les résidents trouvent toujours trop courtes !!



Trésorier : Jean-Louis Gautier, qui occupe cette fonction depuis la création.

Les résidents continueront de bénéficier de tout ce que l'association peut leur apporter.

BONNE SUITE A CETTE NOUVELLE EQUIPE !!

# Calendrier des fêtes

(sous réserve de modifications)

AVRIL	
Dimanche 14	Rando Pédestre – Ecole St Joseph
Dimanche 21	Troc et Plantes – La Ferrière Activ'
Dimanche 28	Concert « Des Chansons Plein la Tête »
Dimanche 21	Chants Marins - organisé par la Ferrière Activ'
MAI	
Vendredi 3	Concours de Boules – club des Aînés
Mercredi 8	Commémoration
Vendredi 24	Repas à emporter – Amicale des Employés Communaux
Vendredi 24	Tradichapelles en Mené - Saint Sauveur
Samedi 25	Concours de Palets – FCCB
JUIN	
Vendredi 7	Loto – Amicale des Pompiers
Samedi 8	Challenge – Plémet Boxe
Samedi 8	ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES JEUNES
Samedi 8 et Dimanche 9	Championnat de Bretagne Canoë Club
Dimanche 9	Fest Deiz – Les Dansous du Ridor
Dimanche 9	Elections Européennes
Samedi 15	Concours de palets – Palet Club
Mardi 18	Commémoration
Samedi 22	Fête de la Musique
Samedi 22	Fête des écoles privées
Dimanche 30	Fête des écoles publiques
JUILLET	
Dimanche 14	COLOR RUN – Feu d'Artifice
Dimanche 21	Pardon de St Jacques
Dimanche 28	Fête des Chasseurs

## Dictons

Avril fait la fleur, mai en a l'honneur  
 Le mois de mai de l'année décide la destinée  
 Le mai orgueilleux, le juin poussiéreux, la récolte luxuriante

## 500 trucs et astuces

Arroser des semis pose parfois des problèmes : l'eau versée trop fort fait déplacer les graines et on se retrouve avec un amas de plantules dans un coin de la barquette !

Une fois vos graines semées posez tout simplement un sopalin sur la surface de la terre : vous pourrez arroser sans risques, vos graines ne bougeront plus !

## A vos casseroles :

### Gaspacho de tomates, fraises et framboises à la menthe



#### INGRÉDIENTS POUR 6 PERSONNES :

- 300 gr de tomates
- 90 gr de framboises
- 90 gr de fraises
- 30 gr de cassonade
- 8 feuilles de menthe
- 2 c.à.s Huile d'olive
- 1 c.a.s Vinaigre de framboise

#### PRÉPARATION :

- 1/ Rincez les tomates, les framboises, les fraises et la menthe
- 2/ Coupez les tomates, framboises et fraises
- 3/ Les déposer dans un mixeur et rajouter la cassonade, l'huile d'olive, le vinaigre de framboise et les feuilles de menthe
- 4/ Mixer le tout et servir

(recette « Marmiton »)

## Sudoku

				7		5	
4		5	6	9		3	
8	6						4
3		9	7		8		
1		4				3	2
			2		3	4	7
5							1 6
	8			5	1	2	9
	9			8			

# Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est un règlement européen valable dans toute l'Union Européenne et portant sur la manière dont les entreprises et autres organisations doivent se comporter vis-à-vis des données personnelles.

Soucieux de permettre aux citoyens de contrôler la manière dont leurs données sont utilisées et de protéger « les droits et libertés des personnes physiques », ce règlement établit des exigences strictes en matière de procédures de traitement des données, de transparence, de documentation et de consentement utilisateur pour les organisations qui traitent des données personnelles dans l'Union Européenne.

**Ainsi nous ne détaillerons plus dans le bulletin les noms pour les naissances, mariages, décès.**

**UFC que choisir** 02 96 78 12 76

## Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
  - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
  - Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22
- Le CLIC : Accompagnement des personnes aux démarches de maintien à domicile - Contact : 02 96 66 21 06

## Assistante sociale

Renseignements et contact au 02.96.28.11.01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

## Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement

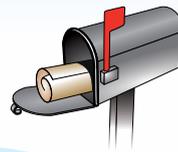
militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

## Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique ● Carte Nationale d'Identité
  - Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
  - CAF ● CPAM ● CICAS
  - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
  - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17
- Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour  
22600 Loudéac - Tél : 02 96 66 48 37

# Mémento - Permanences



## Permanences des élus

**M<sup>me</sup> le Maire** : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

**Adjoints** : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- Samedi 6 Avril : **Chantal NÉVO**
- Samedi 13 Avril : **Patrick RAULT**
- Samedi 20 Avril : **Ronan FERNANDEZ**
- Samedi 27 Avril : **Elisabeth POINEUF**
- Samedi 4 Mai : **Elodie BOUTBIEN**
- Samedi 11 Mai : **Pierre-Yves BLOUIN**
- Samedi 18 Mai : **Delphine BEUREL**
- Samedi 25 Mai : **Didier PIGNARD**
- Samedi 1<sup>er</sup> Juin : **Romain BOUTRON**
- Samedi 8 Juin : **Chantal NÉVO**
- Samedi 15 Juin : **Patrick RAULT**
- Samedi 22 Juin : **Elisabeth POINEUF**
- Samedi 29 Juin : **Ronan FERNANDEZ**
- Samedi 6 Juillet : **Elodie BOUTBIEN**

## Carte d'identité/Passeport

Prenez rendez-vous en ligne sur notre site [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)



## Ouverture Mairies

### PLEMET

3 rue des Etangs - 22210 PLEMET - Tél. : 02 96 25 61 10  
[accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr) - [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
Jeudi et Samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIERE - Tél. : 02 96 26 75 59  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

## Les déchetteries

**Loudéac** : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45  
**Plémet** : du mardi au samedi de 14h à 17h45 - 06 73 41 94 96  
**La Chèze** : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45 - 06 73 41 94 96

## Enfance

### Assistants maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet [www.plemet.fr](http://www.plemet.fr)

### Horaires du Multi-accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

### Relais parents assistants maternels

**Loudéac Communauté Centre Bretagne**  
4/6 bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 60 50  
Mail : [rpam@loudeac-communaute.bzh](mailto:rpam@loudeac-communaute.bzh)

## Les urgences

- Pompiers : 18 / 112
- Police : 17
- SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37
- SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22